



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de ST JULIEN EN BORN Séance 10 août 2022

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 15 – 2 pouvoirs
Date de la convocation : 3 août 2022

L'an **deux mille vingt-deux** et le **10 août à 18 heures 00**,
le Conseil Municipal de la Commune de ST JULIEN EN BORN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gilles DUCOUT, Maire**.

Présents : M DUCOUT, Mme MORESMAU, M GOMEZ, Mme LAGOUEYTE, M PAPIN, Mme MALATRAY, Mme BAYLE, M GOURGUES, M VIGNES, Mme LARTIGUE, M LAPEYRE, Mme AUBIN, Mme ZARZUELO, M NAVARRO, Mme BORDESSOULLE

Absent : M FROUSTEY

Excusés : M VERGE, Mme HAMMAMI, M LAROMIGUIERE

Pouvoirs : M DUCOUT (pouvoir de M VERGE), Mme AUBIN (pouvoir de Mme HAMMAMI)

M PAPIN a été désigné comme Secrétaire de séance

20220810-008

CLASSEMENT DE LA RUE DU COMMERCE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal de la Commune de ST JULIEN EN BORN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20220608-009 du 8 juin 2022 décidant le classement de la rue du Commerce dans le domaine public communal,

Après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - DECIDE de d'acquérir les parcelles AB 1432p, AB 1899p, AB 1900p et AB 1901p, constituant la rue du Commerce et appartenant à la SCI LAULAU représentée par M CAILLET à l'Euro symbolique.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tout document nécessaire à la réalisation de ce classement.

Pour extrait certifié conforme,
ST JULIEN EN BORN, le 11 août 2022

Le Maire,
Gilles DUCOUT



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. »